



Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal d'AURONS Séance du 25 novembre 2020

Le vingt-cinq novembre deux mille vingt à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal d'AURONS se sont réunis en mairie, sur convocation qui leur a été adressée le 19 novembre 2020, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales par Monsieur André BERTERO, Maire d'AURONS.

Étaient présents : MMmes Régine FARLIN - Karine BOUVET – Virginie BOCCA CELLIER - Sophie KERNEN – Véronique LEFUR VASSART & MM. Christian DENANS – Alain BROUSSE - Olivier BEDUS - Thierry MOPIN – Jean DE PALEVILLE - André BERTERO.

Étaient Absents excusés :

- Mme Mélanie GALVEZ
- M. Alain GRANDGIRARD
- M. Stephan LUCIBELLO qui donne pouvoir à Mme Véronique LEFUR VASSART
- Mme Natacha GRISONI qui donne pouvoir à Mme Karine BOUVET

Madame Sophie KERNEN, après avoir procédé à l'appel de tous les membres du Conseil Municipal, est désignée comme secrétaire de séance (cf. article L 2121-15 du CGCT).

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le Maire, la séance est ouverte à 18 heures.

* * *

1) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 septembre 2020, dont copie a été adressée à chaque conseiller ; celui-ci est adopté à l'unanimité des membres du conseil présents et représentés, sans observations.

2) Approbation de la vente d'une parcelle communale d'environ 10 m² jouxtant la propriété de Madame Louissette BOYER ;

Madame Louissette BOYER domiciliée rue Sylvain Allemand souhaite acquérir une partie du terrain communal adossé à sa propriété située sur la parcelle 22.

Cette opération nécessite l'intervention d'un géomètre en vue de déterminer la superficie exacte à céder, le prix du m² étant proposé à 25 Euros nets.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la vente du terrain communal jouxtant la parcelle 22, propriété de Mme Louissette BOYER pour 25 Euros/m².

3) Approbation de la mise en place du dispositif « rénovation des façades » dédié à la réhabilitation des centres anciens de village.

En partenariat avec le Conseil Départemental et le CAUE, il est envisagé de présenter pour l'année 2021 les deux premiers dossiers déposés à compter du 1^{er} février 2021, relatifs aux administrés domiciliés dans le centre ancien du village et souhaitant rénover leur façade, soit une enveloppe globale fixée à 40 000 euros TTC (2 x 20 000 Euros en moyenne). Le financement des travaux est réparti entre le particulier (50 % des travaux), le conseil départemental et la commune (les 50 % restants).

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la mise en œuvre du dispositif « rénovation des façades du centre ancien » selon une enveloppe globale fixée pour l'année 2021 à 40 000 euros TTC co-financés par les particuliers, le conseil départemental et la commune.

4) Approbation des projets de travaux envisagés sur l'année 2021 :

Monsieur le maire propose aux membres de l'assemblée de procéder pour l'année 2021 à des travaux concernant notamment :

- La restauration du mur de soutènement de la rue du CASTELLAS pour un montant de 48 790 Euros HT ;
- L'aménagement de la place du boulodrome par l'achat et la plantation de huit arbres (Mélias, Mûriers et Paulownias) pour un montant de 14 027,79 Euros HT ;
- La mise en place de mobilier urbain et l'implantation de deux jeux de boules pour un montant de 7 370 Euros HT ;
- Le déplacement de candélabres situés sur le boulodrome afin d'améliorer l'éclairage public pour un montant de 3 619 Euros HT ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les projets de travaux précités qui seront déployés sur l'année 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

La secrétaire de séance
Sophie KERNEN



Le Maire
André BERTERO

